

**Certificat en études autochtones - 4554**

**RESPONSABLE :**

Sébastien Brodeur-Girard  
819 874-8728 poste 6575

**SCOLARITÉ :**

30 crédits, Premier cycle

**OBJECTIFS :**

Ce programme, qui s'adresse à une clientèle diversifiée, vise à répondre aux besoins personnels et professionnels des participants en leur permettant de développer des savoirs et des compétences liés à la compréhension, à la communication interculturelle et à l'intervention avec les Premiers Peuples, tout en étant conscients des principaux enjeux et des préoccupations actuelles du monde autochtone. Le certificat en études autochtones s'adresse donc autant aux gens des Premiers Peuples qui veulent parfaire leurs connaissances au sujet de leurs cultures, de leur histoire et de leur développement, qu'aux Allochtones qui interviennent, qui souhaitent intervenir dans le milieu ou qui désirent simplement en connaître davantage sur le sujet.

Ce programme a, entre autres, pour but d'acquérir des connaissances en lien avec le monde autochtone; d'assurer une meilleure compréhension des enjeux associés à la diversité culturelle autochtone et au développement impliquant les peuples autochtones; de développer un sens critique et une ouverture d'esprit face aux réalités autochtones; de faciliter les relations et les échanges entre Autochtones et Allochtones; de développer des habiletés à la communication interculturelle; d'identifier et de valoriser l'identité culturelle des différents peuples autochtones; de développer des outils d'intervention qui respectent certains principes en lien avec les valeurs communautaires et culturelles des Premiers Peuples; d'acquérir une connaissance de base d'une langue appartenant à une ou des nations autochtones.

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

**Base collégiale**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent.

**Base études universitaires**

Être âgé d'au moins 21 ans et avoir réussi un minimum de trois cours universitaires.

**Base expérience**

Être âgé d'au moins 21 ans et détenir des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente par le responsable du programme.

**PLAN DE FORMATION :**

**Activité préparatoire**

SOA1001 Introduction aux études autochtones (0 cr.) \*

**Cours obligatoires**

ADM1136 Enjeux et défis contemporains autochtones (3 cr.) \*  
DTA2012 Autochtones et développement territorial (3 cr.) \*  
HIS1021 Histoire des peuples autochtones en Amérique du Nord (3 cr.) \*  
JUR1155 Droits des peuples autochtones (3 cr.) \*  
SOC2315 Environnement économique autochtone (3 cr.) \*  
SOC2320 Introduction aux cultures et aux langues autochtones (3 cr.) \*  
SOC2502 Kikinowamaken Kikentamowin (éducation et transmission des savoirs autochtones) (3 cr.) \*  
SOC2510 Mino Pimatisiwin (santé et bien-être autochtones) (3 cr.) \*  
SOC2540 Genre et féminisme en contexte autochtone (3 cr.) \*  
3 crédits optionnels

**Cours optionnels**

L'étudiant choisit un cours (3 crédits) parmi les suivants :

ADM3680 Leadership, éthique et pouvoir en contexte autochtone (3 cr.) \*  
ANT1025 Perspectives anthropologiques sur les questions autochtones (3 cr.) \*  
HAA1500 Introduction à l'art autochtone (3 cr.) \*  
LAU1201 Iyniw-ayamiwin I (langue crie I) (3 cr.)  
LAU1202 Iyniw-ayamiwin II (langue crie II) (3 cr.) (LAU1201)  
LAU1421 Anicinapemowin I (langue algonquaine I) (3 cr.) \*  
LAU1422 Anicinapemowin II (langue algonquaine II) (3 cr.) (LAU1421) \*  
SOA2401 Communication et intervention en milieu autochtone (3 cr.) \*  
SOA3001 Réalités autochtones (3 cr.)  
SOC2311 Environnement social autochtone (3 cr.) \*  
SOC2520 Autochtones et enjeux arctiques (3 cr.) \*

ou tout autre cours choisi dans l'ensemble des cours offerts à l'UQAT, avec l'accord du responsable de programme.

\* : Disponible à distance

**Règlements pédagogiques :**

Afin que tous les étudiants aient une base commune de connaissances relatives au contexte autochtone, il est obligatoire de réussir l'activité SOA1001 Introduction aux études autochtones (0 cr.), avant la fin de la première session. L'inscription à la deuxième session sera conditionnelle à la réussite de cette activité préparatoire.

Pour la reconnaissance des acquis, certaines exigences doivent être respectées et elles sont présentées dans le document suivant :  
<https://www.uqat.ca/telechargements/lignes-directrices-module-EEA-dec-2022.pdf>.